



DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP du 17 mars 2016 Mouvements C1 – 2016-2

Madame la Présidente,

Au regard des nombreux chantiers ouverts récemment portant sur les conditions d'exercice de nos missions, il semble que la Direction Générale soit en train de développer un plan d'ensemble visant à faire face aux suppressions d'emplois massivement subies par notre Direction depuis plusieurs années.

L'ensemble des métiers sont concernés, comme le démontrent les documents remis lors du CTR du 16 février dernier et présentés lors de GT qui ont suivi.

Si nous pouvons comprendre qu'il vaut mieux s'adapter que capituler, il conviendrait que le Directeur général présente maintenant sa stratégie globale car la gestion par appartement des problématiques de la DGFIP a ses limites et pourrait vite devenir contre-productive.

Néanmoins, une chose est certaine : si la Direction veut voir ses projets aboutir, elle va avoir besoin de ses cadres supérieurs pour conduire le changement mais ces derniers se sentiront-ils suffisamment écoutés, respectés, considérés pour être comme le passé les relais efficaces des ambitions de la Direction Générale ?

Nous en doutons et le SCSFIP l'a déjà dit et répété à l'occasion des précédentes CAP ; pour garder toute la motivation de ses cadres, la DGFIP doit leur donner de la visibilité et des perspectives de carrières.

Avant d'aborder les sujets propres à cette CAP, le SCSFIP réaffirme que la DG a une occasion unique avec les négociations en cours sur le PPCR de remettre du sens et de la cohérence dans les parcours de carrières de ses cadres supérieurs en mettant en place des indices terminaux de chaque grade en phase avec la réalité de la sélectivité et du positionnement de chaque grade.

Il est clair que les cadres supérieurs et notamment les IP et les AFIPA attendent beaucoup des propositions de la Direction dans le cadre de ce chantier PPCR.

Madame la présidente, vous devez avoir conscience que les décisions finales en la matière seront vécues comme un véritable tournant pour les IP et AFIPA et, si c'est la déception voir la désillusion qui l'emporte, il ne faudra pas chercher l'appui indéfectible des IP et des AFIPA pour mener à bien les évolutions structurantes de la DGFIP.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner le mouvement C1 2016-2 et le constat est sans appel.

"Mouvement" est un bien grand mot au regard de l'indigence du nombre de collègues concernés.

Pourtant les chiffres ne trompent pas ; si le nombre de demandes diminue légèrement (940 pour 999 dans le mouvement 2015-2), le nombre de lignes de demandes est lui globalement stable (environ 26 200) par rapport au mouvement 2015-2, Il traduit une réelle aspiration des cadres à une mobilité fonctionnelle et/ou géographique, le nombre de collègues obtenant satisfaction connaît une dégringolade vertigineuse :

- 50% de mutations en moins par rapport au mouvement 2015-2 ;
- diminution de 22% des promotions par rapport au mouvement 2015-2.
- 50% de PSP en moins par rapport au mouvement 2015-2 ;

Traduites en chiffres, ces données sont encore plus cruelles :

- 17 mutations dont 6 prioritaires ;
- 54 promotions (dont 2 AFIP) décomposées comme suit :
 - 6 PSP,
 - 43 promotions
 - 5 promotions hors quotas sur postes sensibles.

soit un **taux de satisfaction de 6,5%**.

A l'instar des précédents mouvements, les IP sont encore et toujours les grands sacrifiés du grand mécano des quotas.

Nous le disons et le répétons, les débouchés comptables connaissent une thrombose qui devrait encore s'aggraver dans les années à venir sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs :

- l'ASR qui réduit d'année en année les postes comptables et va introduire des difficultés liées aux règles de gestion pour les cadres concernés ;

- le classement des postes 2017 qui va là encore induire des difficultés de gestion liées aux cadres qui ne seront plus sur les bonnes chaises ;

Sur ce point, le SCSFIP souhaite savoir si la direction générale sera capable de prendre en compte ce futur classement pour le mouvement 2017-1 ou si elle envisage de faire un mouvement unique en 2017 pour permettre aux cadres concernés de se repositionner.

- les nouvelles règles relatives à la retraite qui vont mécaniquement, dès le mouvement 2016-2, retarder les dates de départ en retraite des cadres sous l'effet cumulé du recul de l'âge légal et du recul progressif de l'âge limite à 67 ans.

Sur ce dernier point, le SCSFIP souhaite savoir si, dans le cadre de la GPEEC, la direction générale a évalué les conséquences de ces nouvelles règles en terme de ralentissement des volumes de mouvements ; on peut raisonnablement penser qu'il sera significatif sur les prochains mouvements comptables.

- les modalités d'accès aux postes comptables : sur ce point nous avons pris acte que la direction générale ne souhaite pas revoir les règles de gestion avant 2018 et le dénonçons ; le SCSFIP refuse aussi catégoriquement les choix discrétionnaires de la Direction générale de nouvelles règles décidées unilatéralement comme le traitement injustifié et injustifiable des mouvements sur postes sensibles hors quotas

Au final, vous l'aurez compris, ce mouvement sur postes comptables engendre de l'amertume chez un grand nombre de cadres d'IP à AFIP. Face à cet immense embouteillage sur les postes comptables, la Direction Générale doit réfléchir à des alternatives de débouchés de carrière à proposer à ses cadres supérieurs et ne doit pas les décevoir sous peine de les perdre définitivement ce qui serait un gâchis sans nom.

Nous remercions le bureau RH1B pour sa disponibilité et la qualité des documents préparatoires à cette CAP.